



Règlement du Ô Gravel Occitanie 600 km 2025 Guide du participant



1) Présentation

Le Ô Gravel Occitanie 600 km est un raid vélo d'ultra-distance en bikepacking sur routes, pistes et chemins, non chronométré mais limité en temps, sans classement et non groupé. Il est ouvert aux vélos Gravel et aux VTT, il ne peut pas se réaliser avec un vélo de route.

Il nécessite une bonne préparation physique, une aptitude à évoluer en autonomie complète sur de longues distances, de jour comme de nuit.

L'épreuve se déroule en autonomie complète, avec une balise de géolocalisation autonome permettant le suivi de la progression des participants, sur une distance de 600 km (ou un peu plus en fonction des derniers tracés effectués) et un dénivelé de 9 300 m environ, à allure libre et dans un temps limité de 5 jours, soit 122 heures après le départ le 12 avril à 21h30 pour la formule « ultra », le 13 avril à partir de 9h pour la formule « Gravel tourisme ».

Deux formules sont proposées en 2025 :

- Formule « ultra », en totale autonomie.
- Formule « Gravel tourisme » en 5 étapes : Garidech – Mazamet / Mazamet – Lavelanet / Lavelanet – Saint-Girons / Saint-Girons – Saint-Gaudens / Saint-Gaudens - Garidech

2) Conditions d'inscription et de participation

Le participant déclare avoir lu, compris et accepté les conditions d'inscription pour pouvoir participer à l'évènement et s'engage à respecter à tout moment son règlement.

Le participant doit avoir au moins 18 ans à la date de l'évènement.

Le participant doit avoir payé les droits d'inscription et envoyé le chèque de caution pour la balise de géolocalisation, le document de caution, le présent règlement paraphé et signé et son attestation d'assurance le couvrant pour sa pratique vélo pendant cet évènement. L'inscription se fait en ligne via la plateforme HelloAsso.

L'inscription est limitée en nombre de participants à 20 pour la formule « Gravel tourisme » et 50 pour la formule « ultra ».

Les participants recevront dès leur inscription le présent Règlement et à partir du 1er mars le Chemin-book et les traces du parcours.

Le participant doit avoir l'ensemble du matériel obligatoire (voir liste en point 3).

Le participant est seul responsable de l'état de son vélo et de son adaptation à l'objectif et aux rigueurs d'un tel raid, ainsi que de tout autre équipement ou matériel qu'il souhaite utiliser sur son vélo. Il doit aussi prendre soin de la balise de géolocalisation fournie par l'organisation.

La participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une licence d'une Fédération de Cyclisme (U.C.I., F.F.C., F.S.G.T., U.F.O.L.E.P.) ou de Triathlon (F.F.TRI) ou d'un certificat médical ou de sa copie, datant de moins d'un an avant la date de l'évènement, attestant de son aptitude à pratiquer le cyclisme longue distance (600 km et plus).

- D'une attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle accident pour la durée du raid. L'assurance de votre licence ne peut fonctionner sur le Ô Gravel Occitanie 600 km 2024, l'association organisatrice n'étant affiliée à aucune fédération.
- De la signature du présent règlement (paraphé à chaque page) et du document-caution pour la balise de géolocalisation.

Aucune inscription ne sera validée sans production des documents nécessaires demandés et l'envoi du chèque de caution de 150 euros pour la balise de géolocalisation, à établir à l'ordre de l'Association Ô Gravel ! Le paiement de la caution par espèces est possible.

Le participant s'engage à respecter l'esprit du Ô Gravel Occitanie 600 km et à signer la charte Ô Gravel. Il s'engage à respecter ce code de bonne conduite et le code de la route sur les portions bitumées parcourues. Le participant représente aussi l'association organisatrice et de façon générale les voyageurs à vélo.

Le participant s'engage à faire du bivouac propre : pas de déchets, pas de traces.

3) Matériel obligatoire

- La casquette nominative qui vous sera offerte au départ.
- Un vélo Gravel ou VTT en bon état de fonctionnement.
- Un éclairage avant non clignotant (loi en vigueur) émettant une lumière blanche continue, assez puissant pour être visible à 100 m devant.
- Un éclairage arrière rouge, assez puissant pour être visible 150 m derrière. La fonction rouge clignotante est recommandée. La nuit il faut être vu et voir.
- Une sonnette.
- Un sifflet.
- Un casque. Son port est obligatoire sur la totalité de l'épreuve.
- Une paire de gants ou mitaines.
- Une veste de pluie.
- Une protection chaude.
- Un équipement haute visibilité ou réfléchissant (veste, gilet, etc. Norme EN ISO 20471 ou EN 1150, obligatoire) à porter à la tombée de la nuit ou par faible visibilité.
- La balise de géolocalisation fournie par l'organisation.
- Un nécessaire de réparation dont un outil multifonction et deux chambres à air et une pompe à vélo, même pour les participants roulant avec pneus tubeless, du liquide anti-crevaison et des mèches son alors nécessaires.
- Un téléphone portable et sa connectique pour recharger.
- Un dispositif GPS pour suivre la trace.
- Une couverture de survie.
- Du matériel de bivouac.
- Une pièce d'identité.
- De l'argent et une carte bancaire.
- De la bonne humeur et de la vaillance pour se lancer dans l'aventure.

Un kit de premiers secours est fortement conseillé, ainsi qu'une lampe frontale.

Une plaque de guidon est remise à chaque participant, elle doit être installée et visible tout au long du raid.

4) Principe de l'autonomie – Suivi du parcours - Bivouac

Le participant s'organise seul pour son intendance : points d'eau, magasins, restaurants, hôtels, gîtes, points de bivouac, etc.

Il doit suivre la trace du parcours proposé par l'organisation. S'il doit s'en écarter de façon durable ou pour rejoindre un point de bivouac, il doit alors en avertir l'organisation. Il ne sera pas obligé de reprendre la trace où il l'a quittée.

S'il doit abandonner ou réduire son parcours, il doit aussi en avertir l'organisation et assurer seul son rapatriement ou son retour.

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit pas ou peu aménagé. Chaque participant s'organise pour ses haltes et bivouacs. Plus d'information :

<https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

5) Balises de géolocalisation autonomes

L'association Ô Gravel ! fournit aux participants des balises de géolocalisations autonomes et l'accès à une plate-forme pour suivre leur progression tout au long du raid.

Un chèque de 150 euros est demandé en caution et doit être envoyé à l'organisation dès l'inscription, à établir à l'ordre de l'Association Ô Gravel ! Le paiement de la caution par espèces est possible.

Le participant doit prendre soin de la balise qui lui a été confiée et la remettre à l'organisation à son arrivée. En cas d'abandon et dans l'impossibilité de la rendre au point de départ, il s'engage à la renvoyer à ses frais à l'organisation dans les plus brefs délais.

En cas de casse ou de perte de la balise le chèque de caution sera encaissé. Sinon, il sera rendu au participant ou détruit.

6) Droit à l'image

Le participant autorise l'association Ô Gravel, sans limite de temps à utiliser son prénom, des photographies où il peut apparaître dans toutes formes de médias : journaux ou magazines, sites internet, réseaux sociaux, affiches, publicités, etc.

Un groupe WhatsApp spécifique à l'évènement sera actif tout au long de l'évènement, les participants pourront y publier leurs photos prises pendant le raid et en donneront une libre utilisation à l'organisation et aux autres participants.

Le participant est libre de promouvoir sa participation sur tout média.

7) En cas d'urgence

Le participant, en cas d'urgence, est autonome et contacte de lui-même les services de secours.



Le participant a pleinement conscience que le rôle de l'organisation n'est pas de l'aider ou de lui porter assistance pour gérer ses problèmes, même en cas de problème technique, physique ou mental. Il informe tout de même l'organisation au P.C. de l'évènement.

Le participant accepte sans réserve les risques liés à sa pratique sportive pendant le raid, risques ne se limitant pas à :

- risque d'accident sur la route,
- risque de blessure en cas de chute, de traumatisme ou de fracture,
- risque de blessure musculaire ou articulaire,
- risque d'agression,

- risque de vol,
- risque d'attaque par un animal,
- risque de maladie.

Le participant accepte donc de participer au raid à ses risques et périls, il portera seul la responsabilité de tout type de dommage qui découlerait de sa participation au raid, il décharge l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisation quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir ou provoquer pendant toute la durée de l'évènement. Il supportera aussi seul tous les frais résultants d'un problème rencontré.

Il renonce dès lors à tout recours contre l'organisation.

8) Conditions d'annulation et de remboursement

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 14 février 2025 minuit (joli cadeau pour la Saint-Valentin ...)

Un remboursement complet pourra être demandé sans condition à l'organisation jusqu'au 31 décembre 2024 minuit. Une liste d'attente sera constituée (Contactez-nous pour y être inscrit), un remboursement (moins les frais engagés comme le casquette personnalisée) pourra être effectué après le 14 février si la demande de remboursement complet est compensée par une inscription issue de la liste d'attente.

Pour tout autre cas, l'organisation se réserve le droit d'accepter ou refuser toute demande de remboursements complet ou partiel, en fonction notamment des frais engagés pour l'évènement à la date de demande.

L'inscription vaut acceptation de cette clause.

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la date de départ du raid 15 jours au plus tard avant la date de départ prévue.

Le participant accepte sans réserve ce droit d'annulation ou de modification de date de départ et renonce à engager la responsabilité de l'organisation en cas d'annulation de l'évènement ou de modification de sa date ou de lui demander le versement d'une quelconque indemnité à ce titre. En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, pandémie, problèmes de sécurité, etc.), l'organisation se réserve le droit d'arrêter le raid en cours ou de modifier son itinéraire.

9) Coordonnées de l'organisation – PC évènement

Coordonnées postales : Ô Gravel - 5 Impasse Louis JOUVET – 31380 GARIDECH

Contact électronique : ogravel@laposte.net

L'organisation tiendra un P.C. au point de départ de l'évènement à Garidech, Salle municipale Fontbonne, il sera ouvert tout au long de l'évènement, en fonction de la progression des participants.

L'organisation pourra être jointe tout au long de l'évènement au 06 68 54 76 57.

10) Parking

Des places de parking sont disponibles dans la commune, ni la commune ni l'organisation ne pourraient être tenues responsables de quelques dégradations que ce soit sur le véhicule d'un participant.

11) Amendement du Règlement

L'organisation se réserve le droit d'amender le présent règlement jusqu'au jour de l'évènement. Les participants en seront avertis par courriel. Le fichier à jour sera également disponible sur le site www.ogravel.com, rubrique Occitanie 600 km 2025.

Nom et prénom du participant :

Mention « lu et approuvé », date :

(Chaque page doit être paraphée)